

## Les informations de Bois-Jérôme St-Ouen

Chers concitoyens,

Les travaux de la future boulangerie se poursuivent. Le boulanger et sa famille prendront possession des locaux ainsi que du logement fin mars 2019. La boulangerie devrait donc ouvrir à cette même échéance.

Devant les difficultés rencontrées pour favoriser l'installation d'un médecin généraliste, le conseil municipal a décidé dans un premier temps de procéder à un changement de destination du local médical en local commercial. Nous avons ensuite saisi l'opportunité de l'installation d'un restaurant de spécialités réunionnaises. Cette option nécessitera un agrandissement des locaux pour accueillir la salle du restaurant. L'ouverture est envisagée en septembre 2019.

Je vous confirme qu'il n'y aura plus de collecte annuelle en porte à porte des encombrants. Cette suppression est une des conséquences de notre regroupement dans Seine Normandie Agglomération et donc une mesure d'équité entre tous les habitants. Seule l'ancienne communauté de communes Epte Vexin Seine offrira ce service.

L'opérateur Orange étudie l'installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile à l'horizon de mars 2019. La société chargée de l'étude d'implantation a été reçue en Mairie début avril, un terrain communal a été proposé. Celui-ci se situe dans le quartier de l'église, dans l'angle du bois de la remise. L'antenne sera donc implantée à l'écart des habitations et sera masquée par la plantation de peupliers existante. C'est une bonne nouvelle que la majorité d'entre vous attendaient depuis des années.

Je profite de ce message pour remercier les habitants qui entretiennent les abords de leur propriété. Je voudrais juste rappeler que l'arrêté que j'ai pris est tout simplement le reflet de la loi et qu'il permet à la commune de ne pas embaucher un agent supplémentaire et donc de maîtriser ses dépenses de fonctionnement. J'appelle donc tous les riverains à faire de même.

Bien cordialement,

Jean-François WIELGUS ; Dominique BOGAERT et André IBERI



### BOIS-JÉRÔME-ST-OUEN

#### A vos agendas :

- Samedi 13 octobre à 9h30 Nettoyage du village
- Samedi 20 octobre à 15h Défilé d'Halloween
- Dimanche 21 octobre Octobre rose
- Samedi 27 octobre à 8h30 Journée travaux
- Dimanche 11 novembre Armistice 1918 : 10h30 à la mairie
- Samedi 15 décembre Colis des anciens Crèche vivante
- Samedi 22 décembre Noël des enfants (Woupi)
- Samedi 12 janvier 2018 à 11h: Vœux du Maire à la salle des fêtes.

#### Les horaires des activités

##### Association des Anciens

##### de Bois-Jérôme:

À la salle des fêtes  
1 jeudi sur 2 à 14h.

##### Activ'Gym BJ:

À la salle des fêtes  
Le vendredi de 14h à 15h  
sauf vacances scolaires  
02 32 21 18 79 / 02 32 52 08 52

##### Gymnastique avec Eugénia:

À la salle des fêtes  
Le mardi et le mercredi  
de 20h30 à 21h30.  
06 41 52 03 86

**Décès :** Nos pensées vont aux familles de Mme Chantal ALEXANDRE ép. BEAUFOUR décédée le 19 mai, de M Jean BRUN décédé le 28 Juillet, de Mme Hugette CORNU ép. GRANDIN décédée le 1er Août et de M. Didier GIRARDOT décédé le 5 Août.

**Naissances :** Biervenne à Guillaume COUTURIER né le 14 Juin et à Léon GUYERIN né le 18 Juin.

**Mariages :** Nos félicitations à Carole COUSIN et Ludovic ROY mariés le 2 Juin, à Amélie ZINC et Valentin DEZECOT mariés le 16 Juin, à Dorothée ECLEREC et Fabien BANNDELEIER mariés le 23 Juin, à Marine MONSIFROT et Benoît PERRRET mariés le 11 Août et à Sabrina THERON et Christophe COUTURIER mariés le 15 Septembre.

### Information pour nos aînés

Comme les années précédentes M. le Maire et le Conseil Municipal vous convient au verre de l'amitié le **samedi 15 décembre à 11h** à la salle des fêtes.

Le colis de Noël vous sera remis à cette occasion. Si vous étiez dans l'incapacité de vous joindre à nous, le colis vous sera apporté à domicile par la suite.

Nous espérons  
pouvoir  
vous retrouver  
nombreux ce jour.



### Vœux du Conseil Municipal

**Samedi 12 janvier 2018 à 11h** à la Salle des Fêtes : réservez dès maintenant ce rendez-vous du Maire et du Conseil Municipal pour la nouvelle année.

#### Extraits d'arrêtés municipaux :

(Intégralité disponible en mairie)

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 19h
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



### Nouvelle équipe enseignante

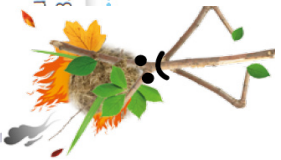
de l'école « Les Cosmos ». M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent la bienvenue à Mme RALLE, et une bonne année à Mmes GUY et MORROW, déjà présentes l'année dernière.



### Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

#### CEST INTERDIT !

Le Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 18/11/2011. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.



Au-delà des possibles troubles du voisinage générés et des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\* en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

#### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Les tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épilures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des composteurs ! rendez-vous !

#### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petite et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

#### LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts. Ils y seront valorisés.

250 déchèteries couvrant la région Centre soit 99,5 % de la population.

(source enquête collectifs ADEME 2011)

#### Infos Pratiques :

Tel Mairie : 02.32.51.29.04

Site Internet : <https://www.bois-gerome-saint-ouen27.com/>

Permanence du Maire : Jeudi de 18h à 19h30

Permanence des Adjointes : Mardi de 18h à 19h30

Horaires de la bibliothèque : Mercredi de 14h30 à 18h30 et Vendredi de 15h30 à 18h30

Directeur de publication : Jean-François WIELGUS

Rédaction : Commission Communication et Information

Impression à la mairie



## Au cœur des Cosmos :

### bienvenue au nouveau bureau !

Un nouveau bureau s'est constitué afin de pouvoir continuer à accompagner les projets que l'école « Les Cosmos » met en œuvre pour l'épanouissement de nos écoliers.

Ainsi en 2018, l'association a pu contribuer au financement d'un spectacle de magie, de l'initiation aux gestes de 1<sup>ers</sup> secours, des sorties scolaires et de l'offre de livres à chaque enfant. Nous souhaitons donc bonne reprise au nouveau bureau :

- Mr Lahcen AKNAOU, président;
- Mr Erwan HUMBERT, trésorier;
- Mme Caroline FORTIER, secrétaire;
- Mme Barbara CARNEIRO, secrétaire adjointe
- Mme Elodie INEMER ; membre
- Mme Flore OZANNE, membre.

Sorcières, Monstres, Vampires...

Venez nous rejoindre

Pour le Grand Défilé d'Halloween

orchestré cette année par Les Cosmos

**Samedi 20 octobre à 15h00**

Dans la cour de l'école

Attention, changement de date !

Le défilé sera suivi du bal d'Halloween avec vente de gâteaux, plats salés et autres surprises d'Halloween. Les bénéfices seront au profit de l'association.

Parcours des petits :

SDF / rue de l'abbé Seyer / rue St-Sulpice / rue du Castillon / SDF

Parcours des grands : SDF / rue du Moulin / résidence des Merisiers /

résidence du Moulin / rue de la Noue / rue de Vernon / SDF

- Merci d'accueillir nos petits monstres chaleureusement !
- Les enfants restent sous la responsabilité des parents.
- Crêpes, gâteaux, bonbons et boissons seront les bienvenus.

Soyez nombreux

à participer à l'opération :

« **Nettoyons le village** »

afin d'agir concrètement pour notre environnement !

Rendez-vous sur la place de Bois-Jérôme St-Ouen

**Le samedi 13 octobre 2018 à 9h30**

Nous vous fournissons gants et sacs pour faire place nette !



## Octobre Rose

Sensibilisons-nous pour le traitement et le dépistage du cancer du sein ! La place du village et la Mairie se vêtiront de rose...

### **Une Voie pour ELLES**

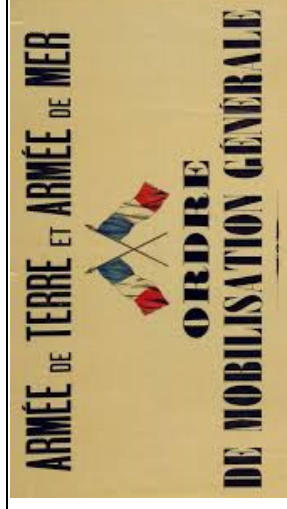
**de Vernon à Giverny**

**21 octobre 2018**

*" Parlez-en aux femmes que vous aimez ! "*



**Covoiturage possible s'adresser à la Mairie**



**cette année nous fêtons les "100 ans de la fin de la première Guerre Mondiale"**

Nous aimerions faire

**une exposition le 11 novembre 2018**

à la Salle des Fêtes

**pour aider nos plus jeunes à découvrir et perpétuer le souvenir.**

**Pour cela, vous pouvez déposer vos objets, documents et autres à la Mairie (en indiquant vos noms et prénoms pour qu'ils vous soient restitués) et nous préciser si vous désirez faire partie de l'organisation.**

**Et toujours les bouchons, les piles et les vieux portables à déposer à la mairie au bénéfice d'associations...**

## Commission ESPACES NATURELS ET CHEMINS COMMUNAUX

La commission "Espaces naturels et chemins communaux" a deux missions principales :

- d'une part la création, l'entretien et le fleurissement de tous les espaces naturels du village (responsable Jean-François Wielgus),
- de l'autre l'entretien des chemins communaux (responsable André Ibert).

Ceci représente un vaste chantier, que nous essayons d'assurer avec l'aide de notre employé communal remplaçant, Monsieur Castera, qui travaille à temps partiel.

Cette année, le parterre de fleurs du Clos Bernard LE NEVO a été renouvelé, grâce notamment aux fleurs et arbustes offerts par des habitants. Un grand merci à tous les donateurs !

Des bacs de fleurs, des massifs ou des jachères fleuries agrémentent notre village à différents endroits, même si parfois le résultat est un peu décevant, à cause de la grosse chaleur et la sécheresse de cet été.

Mais le gros travail de la commission reste le désherbage manuel des allées devant l'église et dans le cimetière.

L'interdiction des produits phytosanitaires complique cette tâche, mais est bénéfique pour l'environnement et la santé de tous. Et nous gardons le souvenir des heures passées à jardiner, avec les conseillers volontaires, sous un soleil de plomb, mais dans la bonne humeur !

Nous tenons à remercier chaleureusement les très nombreux habitants de Bois-Jérôme saint Ouen qui entretiennent le trottoir devant chez eux.

Ils participent ainsi à notre bien-être à tous !



## Quoi de neuf à la ferme des Passages ?

**Horaires :**

- vendredi de 17h à 19h
- samedi de 10h à 12h.

**Le marché :**

La vente à la ferme se porte bien, de plus en plus de clients viennent s'approvisionner en légumes et produits bio.

Courges en tout genre, salades, haricots, tomates, pommes de terre, concombres et bien d'autres sont disponibles, ainsi que d'autres productions artisanales comme du pain ou des confitures.

**Le dépôt de déchets verts :**

Suite à des incivilités comme le dépôt de déchets non appropriés (bouteilles plastiques, ordures ménagères ou autres), la possibilité de déposer les déchets verts (et bien verts !) a été momentanément interrompue. Afin de ré-ouvrir le site tout en veillant à sa bonne utilisation, il sera ouvert uniquement aux habitants de Bois-Jérôme Saint-Ouen, et **aux horaires de la vente**. Se présenter à Joris avant de décharger.

Alors maintenant quand on élague, on ne brûle plus.... On recycle en bon voisin !

## Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Seine Normandie Agglomération a mis en place un service d'entretien des installations d'assainissement individuel : vidange / curage).

Ce service est assuré par la société SARL RAOULT « Les Vidanges de la Vallée », dont les tarifs ont été négociés au plus justes.

Si vous êtes intéressés, la demande d'entretien de vos installations se fait directement au SPANC en envoyant par mail ou courrier postal une convention de vidange signée entre vous et SNA. Après la réalisation de la prestation, le Trésor Public vous enverra la facturation.

Vous trouvez sur le site internet de notre commune <https://www.bois-jerome-saint-ouen27.com/> rubrique **La Mairie / Informations communales** tous les renseignements sur cette prestation, la convention de vidange à remplir et les prix pratiqués.